



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 37/87

Concerne : "Etude comparative de construction d'une salle polyvalente dans la ferme de la Place ou dans un complexe de protection civile à construire". (Réponse de la Municipalité à la Motion Marc VIANIN).

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la prise en considération de la motion de M. Marc VIANIN, le Conseil communal a donné mission à la Municipalité d'étudier les propositions formulées par la commission chargée de l'examen de cette motion. Une mise au point s'impose avant d'entrer en matière. Il est exact que lors de la présentation du programme de réfection des bâtiments communaux du 30 septembre 1986, nous avons parlé d'une salle polyvalente à construire dans le bâtiment de la Place. Cependant nous n'avons jamais l'intention d'y aménager une salle pour des activités sportives. Dans l'esprit de la Municipalité et dans le contexte pranginois, une salle polyvalente est une salle qui peut être utilisée pour des concerts, théâtres, banquets, expositions, lotos et le Conseil communal.

Aujourd'hui, nous réitérons notre intention de construire une telle salle multifonctions dans le bâtiment de la Place, et cela pour les raisons suivantes :

- 1) La transformation doit être entreprise au plus vite, car les façades et la toiture sont dans un état de délabrement avancé.
- 2) L'ouverture du Musée national est prévue pour 1991, et il serait regrettable d'avoir un chantier d'une telle importance à proximité du château après cette date.
- 3) Son degré de protection (classe 2) impose le respect de la structure actuelle et des façades.
- 4) Le volume impressionnant du bâtiment convient parfaitement pour l'aménagement d'une salle comme nous la proposons, mais ne donne pratiquement pas d'autres possibilités d'affectation.
- 5) D'autres salles petites et moyennes, facilement modulables peuvent être aménagées dans ce bâtiment avec comme exemples : salles pour les sociétés, salles pour les paroisses, salles pour les commissions et les votations, salle

pour une bibliothèque. Le reste de l'espace peut être utilisé pour un ou plusieurs commerces et un appartement.

Il est vrai que la construction d'un abri PC est prévue aux Morettes. Toutefois ce genre de construction peut être implanté dans ce quartier sans que nécessairement un autre bâtiment soit érigé simultanément au-dessus. Il est donc opportun de décider d'une éventuelle construction sur le futur abri PC dans le cadre des réflexions globales au niveau de la zone d'utilité publique aux Morettes.

La réalisation des autres locaux d'utilité publique est prévue comme suit :

L'administration communale peut, moyennant transformations, rester dans le bâtiment actuel jusqu'à la fin de ce siècle.

Voirie/service des eaux et la Défense incendie. Pour éviter que l'on ne fasse des doubles investissements pour le lavage et l'entretien des véhicules et du matériel, il est souhaitable que ces deux services soient logés au même endroit. La zone artisanale a été retenue pour l'installation de ces deux services.

Les écoles. Les locaux actuels suffiront pour les 4 à 5 années à venir. A moyen terme, un agrandissement du collège de la Combe de 6 classes avec un appartement de service est à prévoir. A long terme, un nouveau collège avec une salle de gymnastique devra être construit aux Morettes pour environ 12 classes. Le collège des Fossés sera démoli à ce moment-là. Le nombre d'élèves passera de 300 actuellement à environ 500.

Les bâtiments locatifs actuels (Forge, Ancienne Poste, Passade, Immeuble Fischer) seront démolis ou transformés pour créer de nouveaux logements.

Les priorités de réalisation. L'immeuble locatif projeté à côté de la poste et les vestiaires aux Abériaux, qui sont actuellement au stade de l'étude, peuvent être mis en chantier dès cet automne. Suivront la transformation du bâtiment de la Place et la construction de l'abri PC. Le moment de l'agrandissement du collège de la Combe sera dicté par l'évolution du nombre d'élèves à Prangins. La cadence de ces réalisations sera fortement influencée par la capacité financière, et cette dernière est évidemment tributaire de la décision qu'a prise le conseil concernant le taux d'imposition. Les crédits nécessaires seront demandés au fur et à mesure des besoins.

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la réponse de l'Exécutif à la Motion de M. Marc VIANIN et de l'option politique qu'elle a prise à propos de la réalisation d'un certain nombre de locaux d'utilité publique.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 11 mai 1987, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

M. Jaccard



Le secrétaire

A. Badel